Relevé de décisions de la CFVU

Séance plénière du 15 septembre 2022, 16h

Présidente de séance			
Caroline BERTONECHE, Présidente du Conseil académique			
Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés			
Élu·e	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Virgile CHASSAGNON			Fabienne HANS
Pascale HOFFMANN			Jean BRETON
Thierry KLEIN			Véronique MOLINARI
Sophie LAMBERT-LACROIX			
Véronique MOLINARI	X		
Catherine ORSINI-SAILLET	X		
Zineb SIMEU-ABAZI	X		
Siège vacant			
Siège vacant			
Collège B : Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés			
Élu·e	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Jean BRETON	X		
Bernard BRUNET			
Fanny COULOMB			
Gwenaël DELAVAL	X		
Fabienne HANS	X		
Sylvie MARTIN-MERCIER	X		
Jean-Yves TIZOT			Gwenaël DELAVAL
Laurence VIANES	X		
Virginie ZAMPA	X		

Collège C : Personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques			
Élu·e	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Gabriel BUCHE			
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Damien DELAYE			
Souad HOUAMA		X	
Cédric LAURENT	X		
Marie-Carmen MOLINA	X		
Personnalités extérieures			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
En attente d'une désignation par la Région (T)			
En attente d'une désignation par la Région (S)			
Véronique GHIGLIONE (T)		X	
En attente d'une suppléante			
Marc FRUSTIE			
Stéphane JULIOT	X		

Collège D : Étudiants			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Alma BENECH (T)	X		
Chloé THEVENIEAU (S)			
Moira BIAUX (T)	X		
Nina TEULON (S)			
Séverin CONSTANT-MARMILLON (T)	X		
Mathilde BLANC (S)			
Léa DISSART (T)			
Pierre FERNANDES DA COSTA (S)	X		
Adèle FABRE (T)			Moira BIAUX
Haiban Aladel ALSHOUNI (S)			
Emile HEYBERGER (T)			
Louise RAVITSKY (S)			
Matthieu HOARAU RANGLA (T)			
Enzo GILLET-LACOSTE (S)			Amina OUMEDDOUR
Nicolas HOGREL (T)			Pierre FERNANDES DA COSTA
Manon BOURET (S)			
Charles-Antoine JOURNET (T)			
Jules TERRIER (S)			

Collège D : Étudiants (suite)			
Élu·e titulaire (T) / Élu·e suppléant·e (S)	**Présent·e**	**Excusé·e**	**Procuration à**
Emeraude KABARE (T)			
Volodia BARRIERE BEDNAREK (S)			
Emmy MARC (T)			
Camille GEIGER (S)			
Simon NOGARET (T)			
Tristan DYE (S)			
Amina OUMEDDOUR (T)	X		
Catherine BAJAN (S)			
Amaury PELLOUX-GERVAIS (T)			
Hanane BOURKHA (S)			
Maximilien ROBSON (T)			
Siham KERBOUA (S)			
Gabriel ROUBIOL (T)			
Gabriel FAUVARQUE (S)			
Mathis SION (T)			
Anthony YOUSSEF (S)			
Emma VASSAL (T)			
Elisa NAUDIN (S)			

Invités permanents			
Invité·e	**Fonction**	**Présent·e**	**Excusé·e**
Caroline BERTONECHE	Présidente du Conseil académique	X	
Yassine LAKHNECH	Président de l'UGA		X
Anne-Catherine FAVRE	Vice-présidente du Conseil d'administration		X
Hervé COURTOIS	Vice-président Recherche et Innovation		X
Karine SAMUEL	Vice-présidente Rayonnement et relations internationales		X
Yann ECHINARD	Vice-président Responsabilité sociétale de l'université		X
Philippe SARRAZIN	Vice-président Valence et Drôme-Ardèche		X
Véronique-Aurélie BRICOUT	Vice-présidente Vie étudiante, Handicap et accessibilité des étudiants		X
Marc ODDON	Vice-président Formation continue, apprentissage et insertion professionnelle	X	
José LABARERE	Chargé de mission Études de santé		X
Florence COURTOIS	Chargée de mission Orientation, Accompagnement, Réussite	X	
Philippe DESSUS	Chargé de mission Innovation pédagogique, accompagnement des enseignants et évaluation des enseignements		X
Lionel BRUNI	Agent comptable		X
Jérôme PARET ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Maud VALLENARI	Directrice Générale Déléguée Formation	X	
Marianne DE LAMBERTERIE	Directrice Générale Déléguée Adjointe Formation	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Vanessa LORENT	Assistante à la Direction Générale Déléguée Formation	X	
Anne ALMERAS	Directrice de la DEFI	X	
Lydie MUZART ou son adjointe	Directrice de la DOIP ou son adjointe		X

Invités permanents (suite)			
Invité·e	**Fonction**	**Présent·e**	**Excusé·e**
Marie LEMAIRE ou son adjointe	Directrice de la DFCA ou son adjointe		X
Fabrice MENARD	Direction de la DAPI		X
Agnès BORGIA	Directrice de la DESMAP		X
Frédéric SABY ou son représentant	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Thomas PRIEUR ou son représentant	Administrateur Provisoire du SUAPS ou son représentant		X
Arielle GRANON ou son représentant	Directrice Vie étudiante ou son représentant		X
Christine CHIRAT	Vice-Présidente Formation et du CEVU de Grenoble INP		X
Irène LAURENT	Directrice des études pour le second cycle de l'IEPG		X
Simon GODARD	Directeur des études premier cycle de l'IEPG		X
Philippe GRANDVOINNET	Directeur des études et de la vie étudiante de l'ENSAG		X
Kévin SUTTON	Directeur de la CSPM Humanités, Santé, Sport, Sociétés (H3S)		X
Lionel FILIPPI	Directeur de la CSPM Ecole Universitaire de Technologie (EUT)		X
Yannick VALLEE	Directeur de la CSPM Facultés des Sciences		X
Bénédicte CORVAISIER ou son représentant	Directrice du CROUS ou son représentant		X

Invités ponctuels			
Invité·e	**Présentation/Fonction**	**Présent·e**	**Excusé·e**
Etienne BOURDON	DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*	X	
Laurence BARALDI	Création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations RDE et MCCC des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM	X	
Claire OGIER-BUNEL	Offre de formation et MCC des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires	X	
Constance CHEVALLIER-GOVERS	Offre de formation et MCC des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires		X
Jean-Christophe VIDELIN	RDE et MCCC des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM RDE et MCC du DU *Droit de l'environnement*	X	

Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l’aide de boîtiers de vote électroniques.

ORDRE DU JOUR

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022**
3. **Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant**
4. **Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023**
5. **Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations**
6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)**
7. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
8. **Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement***
9. **Questions diverses**

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**
   → présenté par Caroline BERTONECHE

2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022**

3. **Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant**

4. **Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023**

5. **Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations**

6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)**

7. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**

8. **Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement***

9. **Questions diverses**

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Composition de la CFVU**

Dans l'attente de la désignation d'une personnalité extérieure et de sa suppléante par le Conseil régional (prévue pour fin octobre).

Nicolas TERZI n'exerce plus à l'UGA
→ liste épuisée : siège vacant

Élections partielles organisées par la DAJI cet automne
→ 2 sièges à pourvoir dans le collège A

Le quorum passe à 22 membres présents et représentés.

Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante

- **Listes de diffusion à l'usage des élus étudiants : opérationnelles**

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**

2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022**
   → présenté par Caroline BERTONECHE

3. **Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant**

4. **Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023**

5. **Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations**

6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)**

7. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**

8. **Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement***

9. **Questions diverses**

- Délibérations -

Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022

Le projet de relevé de décisions de la séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 12 juillet 2022 transmis avec la convocation n'appelle aucune demande de modification.

Le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022 est soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Voix favorables	25
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	1

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022.

Cf. Annexe 1

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**

2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022**

3. **Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant**
   → présenté par Caroline BERTONECHE

4. **Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023**

5. **Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations**

6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)**

7. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**

8. **Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement***

9. **Questions diverses**

Désignation d'un·e élu·e de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant·e

	Candidats pour un siège de titulaire	Candidats pour un siège de suppléant
8 élus étudiants de la CFVU (4 sièges de titulaires + 4 sièges de suppléants)	Anthony YOUSSEF (*Pour une université écolo et solidaire*)	Emma VASSAL (*Pour une université écolo et solidaire*)
	Adèle FABRE (*Pour une université écolo et solidaire*)	Moira BIAUX (*Pour une université écolo et solidaire*)
	Manon BOURET (*Interasso*)	(Noémie DUTILLEUL → élue CA) **Siège vacant**
	Chloé THEVENIEAU (*Interasso*)	Enzo GILLET (*Interasso*)

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Les élus Interasso souhaitent présenter la candidature d'Émeraude KABARE.

- Délibérations -

Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant

La candidature d'Émeraude KABARE pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléante de Manon BOURET est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Voix favorables	21
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	5

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire désigne à la majorité de ses membres présents et représentés, Émeraude KABARE pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléante.

Cf. Annexe 2

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**

2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022**

3. **Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant**

4. **Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023**
   → présenté par Étienne BOURDON

5. **Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations**

6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)**

7. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**

8. **Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement***

9. **Questions diverses**

Diplôme inter-universitaire

Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - entrée dans le métier

Étienne Bourdon

MCF HDR Histoire moderne
Responsable DIU

Formation

- Lauréats des concours de l'enseignement (CRPE, CAPES, CAPEPS, CAPLP, CPE, Agrégation), mais non titulaires d'un Master MEEF
- Trois mentions : Premier degré, Second degré, Encadrement éducatif
- Régime : Alternance (50 % stage, 50 % formation)
- Durée de la formation : un an
- Nombre d'heures de formation : entre 229 et 241 heures
- Effectifs : env. 500 stagiaires
- Établissement partenaire : Rectorat de l'Académie de Grenoble
- Enseignement en partie mutualisé en SD (selon parcours) et EE
- Validation: différentes formes (notamment assiduité, participation active, rendus écrits et prestations orales) ; MCCC : chaque module « validé » / « non validé ».

Mention Premier degré	CM	CTD	TD	TP	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 1	19	0	71	9	12	**111**	**99**
SEMESTRE 2	3	0	86	9	20	**118**	**98**
TOTAL ANNÉE	22	0	157	18	32	**229**	**197**

Mention Premier degré Semestre 1	CM	CTD	TD	TP	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 1	**19**	**0**	**71**	**9**	**12**	**111**	**99**
Pratique professionnelle 1	0	0	0	9	0	**9**	**9**
Stage - Mise en œuvre pratique 1				6		**6**	**6**
Suivi de stage 1				3		**3**	**3**
Didactique disciplinaire 1	0	0	53	0	12	**65**	**53**
Didactique du Français 1			15			**15**	**15**
Didactique des Mathématiques 1			15			**15**	**15**
Didactique de l'EPS 1			6		2	**8**	**6**
Enseigner en maternelle 1			5		2	**7**	**5**
Didactique polyvalence 1, choix d'une discipline : • [Géographie et EMC] ou [Sciences physiques et technologie] • Histoire ou SVT • Arts ou Langue			12		8	**20**	**12**
Culture professionnelle transversale 1	19	0	18	0	0	**37**	**37**
Efficacité de l'enseignement	6		4			**10**	**10**
Initiation à la recherche en éducation 1	3					**3**	**3**
École inclusive	2		8			**10**	**10**
Laïcité et valeurs de la République 1	4					**4**	**4**
Ouverture à l'international (eTtwinning, DNL, Erasmus+, CASNAV)	4					**4**	**4**
Numérique 1			6			**6**	**6**

Mention Premier degré
Semestre 2

	CM	CTD	TD	TP	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 2	**3**	**0**	**86**	**9**	**20**	**118**	**98**
Pratique professionnelle 2	0	0	0	9	0	**9**	**9**
Stage - Mise en œuvre pratique 2				6		**6**	**6**
Suivi de stage 2				3		**3**	**3**
Didactique disciplinaire 2	0	0	65	0	20	**85**	**65**
Didactique du Français 2			15			**15**	**15**
Didactique des Mathématiques 2			15			**15**	**15**
Didactique de l'EPS 2			6		2	**8**	**6**
Enseigner en maternelle 2			5		2	**7**	**5**
Didactique polyvalence 2A, choix d'une discipline : • [Géographie et EMC] ou [Sciences physiques et technologie] • Histoire ou Sciences de la vie et de la Terre • Arts ou Langue (Mobilité internationale)			12		8	**20**	**12**
Didactique polyvalence 2B, choix d'une discipline : • [Géographie et EMC] ou [Sciences physiques et technologie] • Histoire ou SVT • Arts ou Langue (Mobilité internationale)			12		8	**20**	**12**
Culture professionnelle transversale 2	3	0	21	0	0	**24**	**24**
Les inégalités dans le système éducatif			8			**8**	**8**
Initiation à la recherche en éducation 2	3					**3**	**3**
Laïcité et valeurs de la République 2			7			**7**	**7**
Numérique 2			6			**6**	**6**
TOTAL ANNÉE	**22**	**0**	**157**	**18**	**32**	**229**	**197**

Mention Second degré	CM	CTD	TD	TP	M@gister (asynchrone)	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 1	8	23	54	10	0	30	**125**	**95**
SEMESTRE 2	0	23	52	0	3	29	**115**	**83**
TOTAL ANNEE	**8**	**46**	**106**	**10**	**3**	**59**	**240**	**178**

Mention Second degré Semestre 1	CM	CTD	TD	TP	M@gister (asynchrone)	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 1	**8**	**23**	**54**	**10**	**0**	**30**	**125**	**95**
Pratique professionnelle 1	0	0	12	10	0	0	**22**	**22**
Journées d'accueil			6				**6**	**6**
Accompagnement à la prise de fonction			6				**6**	**6**
Accompagnement de stage 1				10			**10**	**10**
Didactique disciplinaire 1	0	0	30	0	0	24	**54**	**30**
Module disciplinaire 1			10			8	**18**	**10**
Module disciplinaire 2			10			8	**18**	**10**
Module disciplinaire 3			10			8	**18**	**10**
Culture professionnelle transversale 1	8	23	12	0	0	6	**49**	**43**
<u>Éléments fondamentaux 1</u> Philosophie Psychologie cognitive École Inclusive Initiation à la recherche en éducation 1		23					**23**	**23**
<u>Modules Rectorat 1</u> 1 module au choix : • Différentiation pédagogique • Motivation • Pratiques évaluatives • Travail personnel de l'élève			6			3	**9**	**6**
Laïcité et valeurs de la République 1	4						**4**	**4**
<u>Numérique 1</u>			6			3	**9**	**6**
<u>Ouverture à l'international</u> (eTtwinning, DNL, Erasmus+, CASNAV)	4						**4**	**4**

Mention Second degré Semestre 2	CM	CTD	TD	TP	M@gister (asynchrone)	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 2	**0**	**23**	**52**	**0**	**3**	**29**	**115**	**83**
Pratique professionnelle 2	0	0	0	8	0	0	**8**	**8**
Accompagnement de stage 2				8			**8**	**8**
Didactique disciplinaire 2	0	0	30	0	0	21	**51**	**30**
Module disciplinaire 4			10			8	**18**	**10**
Module disciplinaire 5			10			8	**18**	**10**
Module disciplinaire 6 : 1 module au choix								
• Renforcement didactique disciplinaire			10			5		
• Mise en œuvre de l'eTwinning			10			5	**15**	**10**
• Séjour mobilité internationale (Erasmus +)			10			5		
• Dispositif d'immersion linguistique (DNL)			10			5		
Culture professionnelle transversale 2	0	23	22	0	3	8	**56**	**45**
<u>Éléments fondamentaux 2</u> Psychologie Sociale : Engagement de l'élève et régulation de son apprentissage Science de l'éducation : Gestes de l'enseignement efficace Sociologie de l'éducation (SdE) : Enjeux du système éducatif Initiation à la recherche en éducation 2		23					**23**	**23**
<u>Modules Rectorat 2</u> Suite du module choisi (Différentiation pédagogique, ou Motivation, ou Pratiques évaluatives, ou Travail personnel de l'élève) ou Développer la relation éducative			9		3	3	**15**	**9**
Laïcité et valeurs de la République 2			7				**7**	**7**
<u>Numérique 2</u>			6			5	**11**	**6**
TOTAL ANNEE	**8**	**46**	**106**	**10**	**3**	**59**	**240**	**178**

Mention Encadrement éducatif	**CM**	**CTD**	**TD**	**TP**	**Travail autonome**	**Total heures étudiant**	**Heures étudiant** (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 1	48	0	69	10	3	**130**	**127**
SEMESTRE 2	18	13	61	0	5	**111**	**106**
TOTAL ANNÉE	**66**	**13**	**130**	**10**	**8**	**241**	**233**

Mention Encadrement éducatif Semestre 1	CM	CTD	TD	TP	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 1	**48**	**0**	**69**	**10**	**3**	**130**	**127**
Pratique professionnelle 1	0	0	30	10	0	**40**	**40**
Journées d'accueil			6			**6**	**6**
Accompagnement à la prise de fonction			12	5		**17**	**17**
Accompagnement de stage 1			12	5		**17**	**17**
Connaissances et compétences du CPE 1	42	0	10	0	0	**52**	**52**
Dimensions pédagogiques du métier de CPE	14		6			**20**	**20**
Prévention et actions pour les tensions et violences en milieu scolaire	14		2			**16**	**16**
Management de la vie scolaire	14		2			**16**	**16**
Culture professionnelle transversale 1	6	0	29	0	3	**38**	**35**
Éléments fondamentaux 1			9			**9**	**9**
Modules Rectorat 1							
• Rôle pédagogique du CPE, autorité et sanction, et managment de la vie scolaire			14			**14**	**14**
• Laïcité et valeurs de la République 1	4					**4**	**4**
Numérique 1			6		3	**9**	**6**
Ouverture à l'international (Erasmus+, CASNAV)	2					**2**	**2**

Mention Encadrement éducatif Semestre 2	CM	CTD	TD	TP	Travail autonome	Total heures étudiant	Heures étudiant (hors travail en autonomie)
SEMESTRE 2	**18**	**13**	**61**	**0**	**5**	**111**	**106**
Pratique professionnelle 2	0	0	14	0	0	**28**	**28**
Accompagnement de stage 2			14			**14**	**14**
Outils du CPE et analyse de situations professionnelles				14		**14**	**14**
Connaissances et compétences du CPE 2	6	0	18	0	0	**24**	**24**
• Projets éducatifs des CPE au sein des établissements scolaires - Aspects théoriques			10			**10**	**10**
• De la recherche au terrain	6		8			**14**	**14**
Culture professionnelle transversale 2	12	13	29	0	5	**59**	**54**
Éléments fondamentaux 2		13				**13**	**13**
École Inclusive	12		6			**18**	**18**
Modules Rectorat 2							
• Projets éducatifs des CPE au sein des établissements scolaires - Mise en oeuvre			10			**10**	**10**
• Laïcité et valeurs de la République 2			7			**7**	**7**
Numérique 2			6		5	**11**	**6**
TOTAL ANNEE	**66**	**13**	**130**	**10**	**8**	**241**	**233**

Zineb SIMEU-ABAZI : Pour quelles raisons le public de cette formation est-il qualifié de stagiaires ?

Étienne BOURDON : Il s'agit de personnes déjà recrutées par l'Éducation nationale, qui n'ont donc pas le statut d'étudiant.

Zineb SIMEU-ABAZI : C'est la raison pour laquelle il s'agit de formation continue.

Étienne BOURDON : Tout à fait.

Marc ODDON : Le terme de stagiaire est abusif par rapport à la définition habituelle d'un stage ; il provient de l'ancien fonctionnement qui impliquait une année de stage en poste après la réussite du concours, combinée avec des temps de formation. Je souhaite souligner le travail qui a été fait dans l'urgence : la publication du décret et les délais de mise en œuvre ont demandé aux équipes de l'INSPE d'être très réactives. J'aurais aimé que nous puissions d'ores et déjà travailler sur la validation d'un M2 MEEF, puisque les compétences de ce DU correspondent à celles du M2 MEEF. Le temps imparti ne laissait pas la possibilité d'aller aussi vite sur ce dossier. Le choix a été fait de donner un statut précis. Le coût de 1 600 € est pris en charge par l'État.

Étienne BOURDON : Nous avons dû construire les maquettes en deux mois environ.

Zineb SIMEU-ABAZI : Les heures sont-elles en présentiel ?

Étienne BOURDON : Le nombre d'heures dans la dernière colonne correspond à des heures en présentiel. Cette année, nous allons essayer d'organiser la concertation que nous n'avons pas eu le temps de mettre en place jusqu'à présent, afin d'envisager les améliorations possibles.

Marc ODDON : La logique voudrait que nous inscrivions cette formation dans la démarche compétences au lieu de créer un DU « hors sol ». Néanmoins cela implique un travail très conséquent, et la création de ce DU constitue une première étape qui a fortement mobilisé les équipes, comme j'ai pu le constater lors du Conseil de l'INSPE.

- Délibérations -

Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU* Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023

La création, le règlement des études, les modalités de contrôle des connaissances, ainsi que les tarifs en formation continue du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier* sont soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création, le règlement des études, les modalités de contrôle des connaissances, ainsi que les tarifs en formation continue du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*.

Cf. Annexes 3

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**

2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022**

3. **Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant**

4. **Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023**

5. **Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations**
   → présenté par Laurence BARALDI et Marc ODDON

6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)**

7. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**

8. **Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement***

9. **Questions diverses**

Evolution ODF accréditée pour 2023-2024

Faculté d'Economie

Création, en Master, de 4 Parcours types au sein de la mention Economie des organisations, en M1 :

Les 4 Parcours :
Ingénierie économique
Ressources Humaines, Organisation et Conduite du Changement
Stratégies Economiques du Sport et du Tourisme
Transformations des Organisations de l'Economie Sociale et Solidaire

Ce projet est en lien avec la mise en œuvre prochaine du dispositif d'admission en M1, par plateforme et sur la lisibilité nécessaire de ces parcours

En effet, ces 4 Parcours-types s'inscrivent dans l'évolution des orientations des 4 "parcours pédagogiques" proposés actuellement sous le seul Parcours-type Economie des organisations

Ainsi, cela n'entraîne aucune modification des maquettes, aussi bien sur le nombre et les intitulés des UE, leurs volumes horaires ou l'organisation des cours actuels.

Laurence BARLADI indique que ces quatre parcours existent en M2. Il s'agit de transformer des parcours pédagogiques en parcours types. Ces créations ont été préparées et discutées avec les responsables de mention concernés et les responsables des parcours pédagogiques. Elles sont en lien avec la mise en place annoncée d'une plateforme de recrutement à l'entrée du M1 dont l'affichage reposerait sur les parcours types et non pas sur les parcours pédagogiques. Cette évolution de parcours pédagogiques vers des parcours types n'aurait aucune incidence sur les modalités de contrôle des connaissances et des compétences et les règlements des études. Ce nouvel affichage apporterait plus de visibilité et de lisibilité à ces parcours. Tous les autres parcours de la Faculté d'Économie sont organisés de cette manière ; pour chaque parcours de M1, un M2 est bien identifié et se présente sous la forme d'un parcours type.

Marc ODDON précise que cette création concerne l'année 2023/2024.

Marc ODDON : L'appellation générique en M1 de la mention Économie des organisations (EDO) disparaîtra-t-elle l'année prochaine ?

Laurence BARALDI : Tout à fait, il y aura une mention et ces quatre parcours types.

Marc ODDON : Cette modification pour la visibilité extérieure et la communication aura-t-elle des incidences au niveau de l'apprentissage ?

Laurence BARALDI : Non, cette création n'aura pas d'incidence particulière à ce niveau puisque tous les parcours du M1 EDO sont ouverts à l'apprentissage. Aujourd'hui, nous accueillons beaucoup d'étudiants en apprentissage au sein de chacun de ces parcours, même s'il peut rester quelques étudiants en contrat de professionnalisation. Il s'agit de permettre aux responsables pédagogiques de ces parcours de continuer à assurer le recrutement tel qu'ils le font depuis des années, mais avec un nouvel outil qui serait une plateforme axée sur les parcours types.

Marc ODDON : En ce moment, notre ministre doit être en train de faire une communication au sujet de Trouver mon master.

Florence COURTOIS : Cette plateforme ne portera finalement pas le nom de Trouver mon master. Nous n'avons pas d'informations claires pour l'instant, mais il semblerait que les candidatures se feront à la mention. Toutefois cela reste à préciser et la création de ces parcours types permettrait de toute façon une meilleure lisibilité.

Laurence BARALDI : Quoiqu'il en soit, il s'agit aussi de structurer notre offre de formation de manière cohérente : en M2, il existe la mention Économie des organisations avec des parcours types correspondant à ceux que nous souhaitons créer en M1. Notre démarche consiste à améliorer la visibilité, la lisibilité et la cohérence de notre offre.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Ces changements auront-ils une incidence sur les capacités d'accueil ?

Laurence BARALDI : Non, ils n'auront aucun impact sur les capacités. Les responsables de ces parcours souhaitent assurer la continuité des pratiques. Ils craignaient justement que la nouvelle plateforme perturbe ce qui était en place jusqu'à présent.

Marc ODDON : Ces masters participent au rayonnement de notre établissement.

Laurence BARALDI : Le master EDO accueille aujourd'hui 50 à 60 apprentis, ce qui constitue une belle réussite.

- Délibérations -

Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations

La création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations est soumise au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations.

Cf. Annexes 4

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**

2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022**

3. **Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant**

4. **Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023**

5. **Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations**

6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)**
   → présenté par Claire OGIER-BUNEL et Marc ODDON

7. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**

8. **Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement***

9. **Questions diverses**

Offre de formation des ETC interdisciplinaires du SET

CFVU du 15 Septembre 2022

Ajout d'un ETC test à l'offre de formation car la fiche descriptive était en cours de finalisation en Juillet 2022

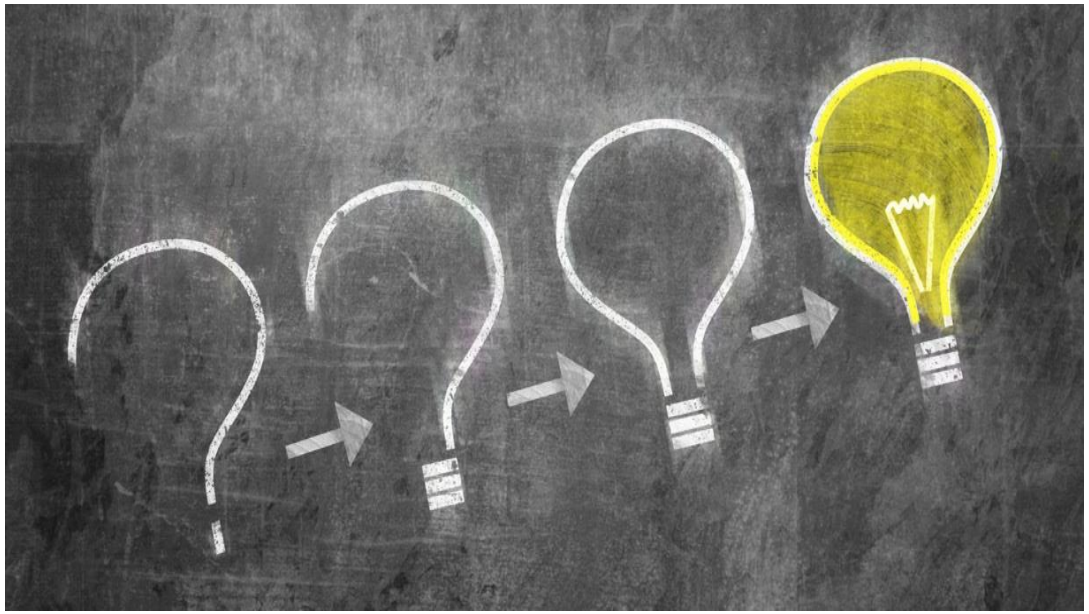

Offre de formation des ETC interdisciplinaires du SET

ETC Interculturalité : vivre, travailler et interagir dans un environnement multiculturel

ETC proposé par la DGD DIT

- proposé en test pour 2022/2023 puis les années suivantes si bilan positif de l'année test
- ouvert uniquement au semestre 2 pour 2022/2023 puis aux 2 semestres les années suivantes
- proposé uniquement aux étudiants (tous niveaux) de la composante LE pour 2022/2023

Claire OGIER-BUNEL indique que l'une des missions de la Direction générale déléguée Développement international et territorial (DGD DIT) est de renforcer et valoriser les compétences internationales de l'ensemble des étudiants, nationaux ou internationaux, y compris ceux qui ne font pas de mobilité internationale (situations rencontrées pendant la crise sanitaire ou dans le cadre de l'agenda de décarbonisation). Pour contribuer à cet objectif, la DGD DIT souhaite développer un ETC international qui aurait trois dimensions, dont la première serait l'interculturalité. Les autres, en cours d'élaboration, consisteraient à s'appuyer sur l'offre en ligne des partenaires internationaux et à valoriser les compétences des Summer school ou autres programmes courts ne donnant pas lieu à l'attribution d'ECTS.
Depuis plusieurs années, le service Accompagnement à la mobilité sortante propose aux composantes des ateliers au format relativement court pour renforcer les compétences interculturelles : préparation au départ, différences culturelles, représentations, identités, chocs culturels… De nombreux outils ont été développés, et des formations de formateurs ont été mises en place. Au regard du succès de ces ateliers, l'équipe de la DGD DIT a imaginé un format plus large d'une vingtaine d'heures qui favoriserait les interactions et dont une partie aurait lieu en ligne sous la forme d'un journal de bord réalisé en collaboration avec la DAPI. La proposition consiste à mettre en place cet ETC Interculturalité au semestre 2 sous la forme d'une expérimentation au sein de trois composantes : l'UFR LE, et probablement l'UFR Chimie Biologie et la Faculté d'Économie. Après un bilan, il s'agirait d'élargir l'accès de cet ETC à l'ensemble des étudiants pour 2023/2024.

Marc ODDON indique que des discussions ont eu lieu récemment au sujet des « 3 free ECTS », c'est-à-dire la possibilité de choisir une formation validant 3 ECTS, parmi celles délivrées par les universités européennes partenaires. Ce dispositif permettrait d'ouvrir la mobilité internationale des étudiants, pas nécessairement sur un semestre complet, en garantissant la qualité du contenu des formations proposées. Inscrire cette formation Interculturalité dans le cadre des ETC permet de bénéficier des avantages d'une structure déjà existante. Le budget des ETC est le fruit de la participation de chaque composante ; cet ETC expérimental n'étant pas ouvert à tous, le financement est pris sur les fonds de la DGD DIT.

Florence COURTOIS : Existe-t-il une réflexibilité de ce programme dans les universités partenaires qui auraient un enseignement de ce type ?

Claire OGIER-BUNEL : Les cours accessibles en ligne sont en train de se développer avec les partenaires privilégiés.

Florence COURTOIS : Peut-on proposer nos UE à nos partenaires ?

Claire OGIER-BUNEL : Nous souhaitons pouvoir le faire. Cette dimension est intégrée au projet, même si elle ne peut pas être mise en œuvre dans l'immédiat.

Catherine ORSINI-SAILLET : Cet ETC proposé aux étudiants de LE a-t-il fait l'objet d'une discussion au sein de cette composante ?

Claire OGIER-BUNEL : J'ignore si cet ETC a fait l'objet d'un vote en conseil d'UFR. En revanche, nous sommes en interaction avec les responsables pédagogiques et administratifs.

Maud VALLENARI : Les ETC ne sont pas votés en conseil de composante car ils sont gérés par le SET. La CFVU a approuvé l'offre de formation du SET en juillet dernier ; le vote d'aujourd'hui est un complément.

Véronique MOLINARI : Qui sont les responsables pédagogiques ?

Claire OGIER-BUNEL : Les relations internationales ont mis en place un réseau de référents administratifs et pédagogiques. Ce sont souvent des enseignants-chercheurs ayant la responsabilité d'un parcours de formation en anglais, d'un diplôme en partenariat international, ou encore un mandat concernant les partenariats internationaux de leur composante.

Catherine ORSINI-SAILLET : Cet ETC est-il proposé aux étudiants de licence et de master ?

Marc ODDON : Seulement aux étudiants de licence.

Claire OGIER-BUNEL : À terme, nous pourrions l'ouvrir à tous. Ce volet interculturalité serait très pertinent en L2 car la majorité de nos mobilités internationales sont en L3.

Erratum

L'ETC expérimental Interculturalité est accessible aux étudiants de licence et de master (L1, L2, L3, M1 et M2) de l'UFR LE, dès son ouverture au semestre 2 de l'année 2022/2023.

- Délibérations -

Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)

- ***Création de l'ETC expérimental Interculturalité***

L'offre de formation et les modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires sont soumises au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, l'offre de formation et les modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires.

Cf. Annexe 5

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**

2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022**

3. **Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant**

4. **Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023**

5. **Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations**

6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)**

7. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**
   → présenté par Marc ODDON

8. **Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement***

9. **Questions diverses**

Présentation des RDE et MCCC Capacité en droit, Licence MIASHS (FEG), Masters Droit et FEG

CFVU du 15 septembre 2022

Textes de référence

Obligation de voter les MCCC (cf. Article L613-1 Code de l'Education) :

« *Les modalités de contrôle des connaissances* ***doivent être arrêtées*** *dans chaque établissement* ***au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement*** *et elles* ***ne peuvent pas être modifiées en cours d'année*** »

Textes de référence

La CFVU vote les RDE et MCCC des formations portées par les composantes élémentaires hors composante académique.

Le cadrage des RDE et MCCC de l'UGA s'appuie :

Sur la réglementation nationale :

- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté di 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence

Textes de référence

Le cadrage des RDE et MCCC de l'UGA s'appuie :

Sur le cadrage UGA :

- Règles relatives aux modalités de contrôle des connaissances de licence, master
- Note d'orientation pédagogique validée par la CFVU du 8 octobre 2020

RDE et MCCC de LICENCES soumis au vote

FEG :

- Licence mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales,
  parcours Mathématiques - Informatique – Sciences économiques - L2 et L3

RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

Faculté de Droit :

- Master mention Droit, tous parcours (EAD)
- Master mention Droit de la propriété intellectuelle, tous parcours
- Master mention Droit des affaires, tous parcours
- Master mention Droit des collectivités territoriales, tous parcours
- Master mention Droit européen, parcours Carrières juridiques européennes
- Master mention Droit international, tous parcours
- Master mention Droit notarial, parcours Droit notarial
- Master mention Droit pénal et sciences criminelles, parcours Droit pénal et sciences criminelles

RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

Faculté de Droit :

- Master mention Droit privé, tous parcours
- Master mention Droit public des affaires parcours Droit public des affaires
- Master mention Justice, procès et procédures parcours Justice, procès et procédures
- Master mention Droit des libertés, tous parcours

RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

Faculté de Droit :

- *Master mention Droit des libertés parcours Pratiques du droit international et régional des droits de l'homme - Convention IDHL* :

pour 2 unités au S1, les crédits ne sont pas multiples de 3 (UE 1 : 8 ECTS et UE 3 : 10 ECTS) : pas possible de mettre en place des ECTS multiples de 3 pour la Faculté de Droit.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : J'aimerais attirer l'attention des élus sur un sujet que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder en Conseil de faculté. Les règlements des études des masters 1 de Droit vont intégrer une obligation d'assiduité aux enseignements en cours magistraux. Nous rappelons que cette modalité inscrite dans les règlements des études ne devra pas permettre de sanctionner les étudiants en fonction de leur présence aux CM. Nous espérons que la Faculté de Droit sera vigilante par rapport à l'application de cette nouvelle disposition.

Jean-Christophe VIDELIN : Nous avons longuement discuté de ce sujet en Conseil de faculté. Au regard de la réaction des élus étudiants, j'ai proposé de procéder en deux votes distincts. L'ensemble des dispositions des RDE et MCCC de master, sans la modification de l'article portant sur l'assiduité obligatoire, a été adopté à l'unanimité. L'obligation d'assiduité a été approuvée avec une large majorité : 19 voix favorables et 5 voix défavorables. Par ailleurs, l'obligation d'assiduité concerne les M2 et les licences ; nous ignorons pour quelles raisons l'assiduité est obligatoire seulement pour certains types de cours. Il nous a paru beaucoup plus simple et cohérent, au regard de l'ensemble de l'offre de formation, de rappeler une évidence, c'est-à-dire l'obligation d'assiduité pour l'ensemble des formations, y compris les masters 1. De plus, nous devons constater que l'effet produit par le processus de sélection en master conduit à un comportement des étudiants assez déroutant : étant sélectionnés, ils considèrent qu'ils ont déjà le niveau du master. Ainsi, nous constatons une absence accrue des étudiants de M1, qui se poursuit parfois en M2, ce qui crée in fine *de véritables problèmes. Il nous paraissait donc important, en termes de politique pédagogique, de préciser l'obligation d'assiduité dans les RDE. Il s'agit d'une recherche de cohérence juridique, réglementaire et pédagogique. Nous recevons 18 000 candidatures pour 360 places : l'heureux élu a l'impression d'être extraordinaire et de pouvoir se dispenser de venir en cours.*

Séverin CONSTANT-MARMILLON : En licence, la présence aux CM n'est pas obligatoire.

Jean-Christophe VIDELIN : Nous laissons cette liberté, mais vous en savez le prix payé par les étudiants.

Virginie ZAMPA : Que faites-vous lorsqu'un étudiant n'est pas assidu ?

Jean-Christophe VIDELIN : Premièrement, nous contactons l'étudiant puisqu'avant tout il s'agit de faire en sorte qu'il revienne en cours. Lorsqu'il nous répond, cela nous permet de connaître la raison de son absence et d'aménager la réponse. Dans le cas où l'étudiant est contraint d'avoir une activité rémunérée pour financer ses études, nous l'accompagnons et n'appliquons évidemment aucune sanction. Si l'étudiant est absent pour des raisons médicales, ou pour des raisons professionnelles de plus grande ampleur, nous pouvons lui proposer l'enseignement à distance, donc l'accompagner pour se réorienter en matière de formalité d'enseignement. Nous voulons absolument éviter le manque d'assiduité de l'étudiant qui n'a aucune justification, si ce n'est la volonté de ne pas vraiment suivre les cours. Il nous faut nécessairement un levier pour lui permettre de comprendre qu'en cas de discussion sur sa situation parce qu'il aurait des résultats moyens, nous prenons en compte le fait qu'il n'a pas été assidu.

Virginie ZAMPA : N'y a-t-il pas la possibilité d'avoir quelques absences injustifiées ?

Jean-Christophe VIDELIN : Nous avons les matières à travaux dirigés. La présence en CM participe de l'évaluation de l'implication de l'étudiant que nous pouvons tous avoir. Il s'agit donc également d'un moyen pour communiquer à l'étudiant que son assiduité au CM est un élément prouvant son implication dans la formation. Je constate moi-même que

certains de mes étudiants viennent aux deux premiers cours puis disparaissent. Dans un premier temps, je remets en question la qualité de mes cours. Mais en discutant avec mes collègues, je constate que tel étudiant a en fait abandonné la formation, tout en participant aux épreuves. Dans certains cas, l'étudiant échoue ou quasiment, et il revient subitement nous voir lorsque nous constatons que le redoublement est nécessaire, présentant sa situation d'un point de vue qui l'arrange pour justifier ses absences et son éventuel échec. Avec la proposition que nous faisons aujourd'hui, nous voulons envoyer un message beaucoup plus clair à l'étudiant dès le début de l'année. Il y a un enjeu pédagogique.

Marc ODDON : L'inscription dans les RDE permet de changer de statut a minima *dans la communication, en rappelant aux étudiants que les cours sont obligatoires en master, sans qu'il soit prévu d'action coercitive telle qu'une division de la note par deux en cas d'absence.*

Gwenaël DELAVAL : Je suis étonné car dans la plupart des autres composantes et des autres filières, on s'appuie sur la liberté et la responsabilité des étudiants. Venir ou non en cours magistral relève de leur liberté.

Jean-Christophe VIDELIN : Les étudiants conservent pleinement leur liberté. Ils en assument simplement les conséquences. S'ils ne veulent pas venir, ils ne viennent pas, mais ils en connaissent les potentialités. Il n'y a pas d'hypocrisie dans notre message : on appelle les étudiants à se rendre en cours car c'est la logique même de la pédagogie. S'ils ne viennent pas en cours et qu'au terme de leur parcours universitaire ils sont en fragilité, le jury pourra noter qu'il était bien indiqué qu'il fallait venir en cours. C'est aussi cela la responsabilité de l'étudiant. J'insiste sur le fait que certains étudiants réussissent très bien sans venir en cours, tant mieux pour eux ; nous ne faisons pas de « flicage » : nous n'abaissons pas les notes sous prétexte que l'étudiant n'était pas présent en cours. En revanche, il ne faut pas qu'il réclame une contrepartie.

Gwenaël DELAVAL : Vous rendez les cours obligatoires mais vous n'interdisez pas aux étudiants de ne pas y aller.

Marc ODDON : Des dispenses d'assiduité peuvent être accordées dans des cas particuliers.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Aucune dispense d'assiduité à la Faculté de Droit, ou alors excessivement peu.

Jean-Christophe VIDELIN : L'enseignement à distance offre aussi des possibilités.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Mais les coûts de formation sont différents.

Marc ODDON : La volonté est de donner la recette de la réussite. En master, les promotions sont plus petites et le cours est un facteur important de réussite.

Catherine ORSINI-SAILLET : Dans mon UFR, l'assiduité aux CM et TD est obligatoire en master, mais il est précisé qu'une dispense d'assiduité est possible sur accord du responsable pédagogique. Il est donc clair qu'il est possible de ne pas être présent en cours si l'on a de bonnes raisons. Les dispenses d'assiduité sont très fréquentes et quasiment accordées à chaque fois.

Marc ODDON : Cette dispense d'assiduité donne lieu à un accompagnement permettant tout de même la réussite.

RDE et MCCC de MASTERS soumis au vote

FEG :

- Master 1 mention Economie Des Organisations (EDO), parcours Economie Des Organisations - EAD
- Master 1 mention Economie du développement (EDD), parcours Economie Territoriale et Développement – EAD
- Master mention Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales – MIASHS, parcours Business et Data Analyst

RDE et MCCC AUTRES FORMATIONS soumis au vote

Faculté de Droit :

- Capacité en Droit

Jean-Christophe VIDELIN : La Capacité en droit s'adresse à des étudiants non bacheliers qui souhaitent accéder à des études de Droit. Cette formation est proposée en enseignement à distance.

Marc ODDON : Ce dispositif n'est pas assez connu et existe également en Médecine, bien que peu d'étudiants s'y inscrivent.

Séverin CONSTANT-MARMILLON : Il me semble que nous avions voté la suppression de la Capacité en Droit. Pourquoi vote-t-on les RDE pour cette année ?

Jean-Christophe VIDELIN : La Capacité en Droit existe encore pour cette année. Nous devons la clôturer au regard de la baisse des effectifs.

Marc ODDON : L'investissement de notre université est très fort dans la mise en œuvre d'un dispositif assez similaire : le Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), se validant en un an ou en trois ans, avec quatre UE différenciées. Nous avons chaque année un nombre relativement important d'étudiants dans les parcours A et B, y compris à Valence.

Gwenaël DELAVAL : Nous demandons de procéder en deux votes distincts, comme cela a été fait au Conseil de la Faculté de Droit, afin de voter séparément l'obligation d'assiduité.

- Délibérations -

Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)

Il est décidé de procéder à un vote spécifique pour la modification des règles d'assiduité des masters 1 de la Faculté de Droit.

Les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM – hormis les règles d'assiduité des masters 1 de la Faculté de Droit – sont soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM – hormis les règles d'assiduité des masters 1 de la Faculté de Droit.

Les règles d'assiduité des masters 1 de la Faculté de Droit sont soumises au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Voix favorables	12
Voix défavorables	12
Abstentions ou refus de prendre part au vote	2

Les voix des membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire sont partagées.

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve par voix prépondérante de la Présidente de séance, les règles d'assiduité des masters 1 de la Faculté de Droit.

Cf. Annexes 6

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**

2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022**

3. **Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant**

4. **Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023**

5. **Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations**

6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)**

7. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**

8. **Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement***
   → présenté par Jean-Christophe VIDELIN

9. **Questions diverses**

RDE/MCC DU environnement

- **Pour la validation du DU : admission de la compensation des notes obtenues dans les 10 modules suivis par l'étudiant / le stagiaire sous réserve qu'elles ne soient pas inférieures à 8/20.** Auparavant le RDE ne permettait aucune compensation. Il fallait nécessairement obtenir 10/20 à tous les modules.

- **Capacité d'accueil du DU qui passe de 45 à 60 places**. Plusieurs raisons ont été avancées :
  - Succès immédiat de la formation au niveau national (bcp de candidatures)
  - DU peut être suivi sur 2 ans, ce qui limite d'autant le nombre de nouveaux étudiants que l'équipe peut sélectionner pour l'année prochaine (19 cette année),
  - les étudiants doivent choisir 10 modules parmi 21 ; il en résulte que chaque module accueille en moyenne une quinzaine d'étudiants
  - la qualité des dossiers de candidature est excellente de sorte qu'un telle mesure ne risque pas de faire baisser le niveau de la promotion.

- Délibérations -

***Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU* Droit de l'environnement**

Le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement* sont soumis au vote.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	44
Membres présents (dont président de séance)	19
Membres représentés	7
Nombre de votants	26
Voix favorables	26
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le règlement des études et les modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement*.

Cf. Annexes 7

1. **Informations du Vice-président Formation et Vie étudiante**

2. **Approbation du relevé de décisions de la séance de la CFVU du 12 juillet 2022**

3. **Désignation d'un élu étudiant de la CFVU pour siéger à la Commission pédagogique en tant que suppléant**

4. **Approbation de la création, du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DIU *Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires – entrée dans le métier*, ainsi que des tarifs associés en formation continue pour 2022/2023**

5. **Approbation de la création de 4 parcours types de M1 au sein de la mention Économie des organisations**

6. **Approbation de l'offre de formation et des modalités de contrôle des connaissances des enseignements transversaux à choix interdisciplinaires (suite)**

7. **Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations accréditées des composantes élémentaires sans CSPM (suite)**

8. **Approbation du règlement des études et des modalités de contrôle des connaissances du DU *Droit de l'environnement***

9. **Questions diverses**
   → néant

La séance est levée à 17h20.

Annexes

1 – Relevé de décisions du 12 juillet 2022

2 – Commission pédagogique

3a – Création DIU *Professeurs et CPE stagiaires – entrée dans le métier*
3b – RDE
3c – Maquette premier degré
3d – Maquette second degré
3e – Maquette encadrement éducatif
3f – Cadrage national

4a – Création 4 parcours M1 mention EDO
4b – MCCC *Ingénierie économique*
4c – MCCC *Ressources humaines, organisation et conduite du changement*
4d – MCCC *Stratégies économiques du sport et du tourisme*
4e – MCCC *Transformations des organisations de l'économie sociale et solidaire*

5 – MCCC ETC interdisciplinaires

6a – Tableau récapitulatif RDE et MCCC licence
6b – Tableau récapitulatif RDE et MCCC master
6c – Tableau récapitulatif RDE et MCCC autres formations

7a – RDE DU *Droit de l'environnement*
7b – MCCC DU *Droit de l'environnement*